

L'égalité

PARENTALE

PAR LISE BILODEAU, PRÉSIDENTE-FONDATRICE DE L'ACTION DES NOUVELLES CONJOINTES ET NOUVEAUX CONJOINTS DU QUÉBEC



L'Action des Nouvelles Conjointes et Nouveaux Conjoints du Québec (ANCQ) se positionne comme une plateforme de revendications sociales et politiques. Nous revendiquons le fait que les enfants aient droit à leurs deux parents, donc à l'égalité parentale : partage égal entre les époux de la responsabilité et la prise de décision en ce qui concerne les soins, le soutien et le développement continu de leurs enfants. Nous revendiquons que les enfants aient droit d'être entendus lorsque les décisions sur l'égalité parentale les concernent : ils sont trop souvent ignorés et manipulés par les services qui les accompagnent.

L'ANCQ a, pendant près de 20 ans, avant tout porté assistance à ses membres en leur permettant de briser l'isolement créé par un appauvrissement majeur par la tenue de déjeuners-conférences d'information pouvant les aider significativement. Défendre leurs droits, apporter soutien, référer, faire les suivis des cheminements individuels à travers les méandres d'une rupture, créer un réseau de solidarité bienfaiteur : tout cela s'est révélé un besoin fondamental au sein de l'organisme.

Notre expérience du système actuel a créé la nécessité vitale de dénoncer les injustices, les reports de cause, les temps inappropriés (4 ans) pour régler une rupture. Nous devons nous impliquer pour être un agent de changement pour demander la modification de la loi sur le divorce (gouvernement fédéral) et agir auprès de Québec pour demander l'amendement de la Table de fixation de pensions alimentaires pour enfants datant de 1999 et tout ce qu'elle représente d'injustice pour les pères; demander que l'Arrêt de la Cour Suprême, Boston -vs- Boston soit respectée dans son intégralité tels que les 5 juges le demandent et faire reconnaître les bienfaits d'une présomption de la garde partagée.

Nous demandons des modifications législatives pour un système équitable :

- Que le projet Loi sur l'égalité parentale soit promulgué pour le bien-être des enfants.
- Que soit reconnu que nos enfants obtiendront la certitude, après une rupture parentale, que le contexte juridique et social leur donnera accès à leurs DEUX parents et ce, sans discrimination.

- Que soit promulguée la présomption de garde partagée lors d'une rupture.
- Que soit retirée la pratique qui consiste à ajouter au revenu de l'homme en instance de divorce celui de sa nouvelle conjointe, tandis que la Cour ignore la présence d'un nouveau conjoint dans la vie de l'ex.
- Que soit amendée la Loi sur le divorce pour éviter que les pensions alimentaires versées aux ex-épouses deviennent injustement des rentes viagères (pensions à perpétuité).
- Que soit amendée la Loi sur le divorce afin que la pension payée à l'ex- épouse, sans enfants, soit limitée dans le temps (2 ans).
- Que soit annulée systématiquement la pension alimentaire à la prise de retraite d'une des parties.

Nous revendiquons le fait que les enfants aient droit à leurs deux parents, donc à l'égalité parentale

- Que soit corrigée la pratique gouvernementale du ministère de la Solidarité Sociale d'exiger des ex-épouses de poursuivre leur ex-époux pour une pension alimentaire.
- Exiger du milieu juridique et du Barreau du Québec de réviser leurs pratiques concernant les délais légaux interminables et les reports inutiles. Un délai raisonnable d'un an est demandé.

Nous reconnaissons les problématiques liées à la séparation par les deux conjoints. Des solutions d'ordre social doivent être créées. Nous proposons :

- Que soient élaborées des structures et mis sur pied des organismes qui aideront les conjoints divorcés non autonomes à se reprendre en mains en développant des habiletés pour réintégrer le marché du travail.
- Qu'une aide soit apportée aux nouvelles cellules familiales pour vivre décemment après un divorce.

« Ensemble pour un système moderne respectant toutes les personnes impliquées! » ●



ACTION DES NOUVELLES CONJOINTES ET NOUVEAUX CONJOINTS DU QUÉBEC

10009, rue Meredith, Québec (Québec) Canada, G2B 2K2

Téléphone: 1 877 847-3176 Télécopieur : 418 847-5381

Courriel : ancq1999@videotron.ca

Site Web : <http://www.ancq.qc.ca>

